



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 11 mai 2016 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Est absent, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin.

Sont également présents, mesdames et messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Marie-Claude Thibeault, greffier adjoint.

CE-2016-335

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 20 ET 27 AVRIL 2016

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 20 et 27 avril 2016 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux comme soumis.

Adoptée

CE-2016-336

DÉSIGNATION DE NOMS DE RUES - OUVERTURE DE NOUVELLES RUES - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAXIME TREMBLAY

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle phase 51 a été approuvée dans le projet résidentiel Le Plateau de la Capitale par la résolution numéro CM-2015-208 du 14 avril 2015;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet implique l'ouverture de quatre nouvelles rues pour lesquelles une désignation de noms officiels de rues est requise;

CONSIDÉRANT QUE les noms Amsterdam, Oslo, Stockholm et Barcelone respectent la thématique de la toponymie applicable au projet Le Plateau de la Capitale en vigueur depuis 2010 faisant référence aux grandes villes d'affaires et aux grands ports d'Europe;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable et le Comité de toponymie ont analysé les noms suggérés dans le cadre de la nomination de nouvelles rues sur le territoire de la ville et en recommandent l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la désignation des noms de rues proposés pour le projet résidentiel Le Plateau de la Capitale, phase 51 :

Nomination des nouvelles rues :

<u>Numéros de lots</u>	<u>Cadastre</u>	<u>Noms de rues</u>
5 831 332	Québec	boulevard d'Amsterdam
5 831 322	Québec	rue de Barcelone
5 831 323	Québec	rue de Stockholm
5 831 324	Québec	rue d'Oslo

Adoptée

CE-2016-337*

ACCEPTATION D'UNE SUBVENTION D'HYDRO-QUÉBEC - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE - CASERNE 6 - 43 368,43 \$

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2012-1811 du 5 décembre 2012, octroyait un contrat à la firme Bouthillette Parizeau, située au 430, boulevard de l'Hôpital, bureau 210, Gatineau, Québec, J8V 1T7, pour la prestation de services professionnels d'ingénierie en mécanique et électricité afin de réaliser le projet de construction de la caserne 6 du secteur de Gatineau, le mandat incluant la présentation d'une demande de subvention auprès d'Hydro-Québec dans le cadre du Programme de soutien aux projets d'efficacité énergétique;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a donné suite à la demande du 12 avril 2016 en accordant une subvention pour un montant total de 43 368,34 \$ incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter une subvention de 43 368,34 \$ incluant les taxes provenant du Programme de soutien aux projets d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec dans le cadre des travaux de construction de la caserne 6 située au 325, boulevard Saint-René Est du secteur de Gatineau;
- d'autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-338

SOUMISSION 2015 SI 209 - AMÉNAGEMENT DE L'ÉCLAIRAGE DE LA PATINOIRE - PARC GILBERT-GARNEAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Séguin-Morris inc., 620, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K5, pour l'aménagement de l'éclairage de la patinoire du parc Gilbert-Garneau, pour un montant total approximatif de 76 000 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 24 mars 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
15-15001-001-05730	69 398,12 \$	Patinoire du parc Gilbert-Garneau
04-13493	3 305,07 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	3 296,81 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mai 2016.

Adoptée

CE-2016-339

SOUSSION 2016 SI 094 - RÉFECTION DE TOITURE DE BARDEAUX - SECTEUR DE GATINEAU - DIVERS BÂTIMENTS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge les contrats à la firme Morin Isolation et Toitures ltée, 55, rue Breadner, Gatineau, Québec, J8Y 2L7, pour la réfection de toiture de bardeaux du centre communautaire Limbour, le pavillon Pierre-Lafontaine, le centre SAGA Jeunesse et le chalet Le Coteau pour un montant total de 68 703,32 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et ses soumissions déposées le 7 avril 2016, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour l'ensemble des édifices.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30645-023-05731	13 118,19 \$	Réfection de bâtiments – Toiture du centre SAGA Jeunesse
06-30645-024-05732	8 388,50 \$	Réfection de bâtiments – Toiture du chalet Le Coteau
06-30645-026-05733	12 409,52 \$	Réfection de bâtiments – Toiture du pavillon Pierre-Lafontaine
06-30645-027-05734	28 819,07 \$	Réfection de bâtiments – Toiture du centre communautaire Limbour
04-13493	2 987,75 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	2 980,29 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mai 2016.

Adoptée

CE-2016-340

SOUSSION 2016 SP 068 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - CONTRÔLE QUALITATIF DE MATÉRIAUX 2016 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge les contrats aux firmes suivantes pour les services professionnels de laboratoire pour assurer le contrôle qualitatif des matériaux sur des projets d'infrastructures urbaines, pour un montant total approximatif de 316 313,47 \$ incluant les taxes, à savoir :

- À la firme Groupe ABS, 531, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1E8, pour un montant total approximatif de 97 268,85 \$ incluant les taxes, pour le lot 1 (projets de réfection de chaussées, secteur de Gatineau), le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 24 mars 2016, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final pour le lot 1 après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée;
- À la firme Les services EXP inc., 170, rue Deveault, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Z 1S6, pour un montant total approximatif de 219 044,62 \$ incluant les taxes, soit un montant de 106 524,34 \$ incluant les taxes, pour le lot 2 (projets de natures diverses - réfection de chaussée, mesures de modération de la vitesse, réfection et construction de pistes cyclables, réfection d'ouvrages d'art - Tous les secteurs) et un montant de 112 520,28 \$ incluant les taxes, pour le lot 3 (projets de réfection de services municipaux, d'aménagement urbain, de réfection de chaussée et d'aménagement de parcs, secteur de Hull), le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 24 mars 2016, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final pour les lots 2 et 3 après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16003-013-05735	288 836,36 \$	Honoraires professionnels – Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts – Contrôle des matériaux
04-13493	13 755,75 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	13 721,36 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mai 2016.

Adoptée

CE-2016-341

SOUSSION 2016 SP 072 - SERVICE DE MANUTENTION DE REMORQUES - SITE DE L'USINE D'ÉPURATION – SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme 144778 Canada inc. (Robinson Brothers), au 1730, rue Atmec, Gatineau, Québec, J8R 3Y4, pour la fourniture d'un service, sur demande, de manutention et de déplacement de remorques sur le site de l'usine de traitement des eaux usées de la Ville, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission selon le scénario 1 pour un montant total approximatif de 88 990,65 \$ incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat débutera à compter de la date d'adjudication par le comité exécutif et se terminera le 31 décembre 2018 avec la possibilité de le renouveler pour une période additionnelle d'une année.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2017 à 2018 les sommes nécessaires afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-41460-451-05729	27 086,77 \$	Granulation-usine de traitement des eaux usées – Frais d'enfouissement
04-13493	1 290,00 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	1 286,78 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mai 2016.

Adoptée

CE-2016-342

SOUSSION 2016 SP 040 - FOURNITURE DE PETITS ÉQUIPEMENTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes, pour la fourniture de divers petits équipements, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées le 29 février 2016, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour les :

- sections 1 et 2 (tronçonneuses, débroussailleuses, balais motorisés, génératrice) : Équipements Poirier & Fils, 173, rue Georges, Gatineau, Québec, J8H 1T6, pour un montant approximatif de 16 032,03 \$ incluant les taxes;
- section 4 (détecteur de métal) : Location d'outils Gamma inc., 5840, Saint-Jacques Ouest, Montréal, Québec, H4A 2E9, pour un montant approximatif de 1 217,86 \$ incluant les taxes;
- section 7 (machine à bordure) : Installation Jeux-Tec inc., 750, 3^e rang, Sainte-Justine-de-Newton, Québec, J09 1T0, pour un montant approximatif de 7 705,62 \$ incluant les taxes;
- section 9 (chariot manuel) : Location Hewitt inc., 61, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2, pour un montant approximatif de 14 209,99 \$ incluant les taxes;
- section 13 (mélangeur à ciment) : Location Lou-X, 605, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1G2, pour un montant approximatif de 4 015,10 \$ incluant les taxes.

De plus, ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes, pour la fourniture de divers petits équipements, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées le 29 février 2016, et ce, comme étant les plus basses soumissions conformes reçues pour les :

- sections 3 et 8 (souffleuses à neige, tondeuse, scie à maçonnerie) : Installation Jeux-Tec inc., 750, 3^e rang, Sainte-Justine-de-Newton, Québec, J09 1T0, pour un montant approximatif de 9 246,05 \$ incluant les taxes;
- sections 5, 11, et 12 (plaques vibrantes, compacteurs, dégeleuse d'aqueduc) : Location Hewitt inc., 61, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2, pour un montant approximatif de 23 386,10 \$ incluant les taxes;
- section 6 (pompe portative) : Location d'outils Gamma inc., 5840, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, Québec, H4A 2E9, pour un montant approximatif de 1 611,49 \$ incluant les taxes;

- section 10 (tronçonneuses Cutter Edge service incendie): Aréo-Feu ltée, 5202, rue J.-Armand Bombardier, Longueuil, Québec, J3Z 1G4, pour un montant approximatif de 27 234,31 \$ incluant les taxes.

Les prix unitaires indiqués dans la formule de soumission seront fixes et fermes jusqu'au 31 décembre 2016.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-99500-999-05737	95 567,20 \$	Projets spéciaux – Autres
04-13493	4 551,36 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	4 539,99 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mai 2016.

Adoptée

CE-2016-343*

VERSEMENT DES SUBVENTIONS POUR LA GESTION DE 17 JARDINS COMMUNAUTAIRES ET COLLECTIFS

CONSIDÉRANT QUE les jardins communautaires et collectifs ont un impact important auprès des communautés, des organismes et des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE des protocoles d'entente sont actuellement en vigueur avec les organismes gestionnaires des jardins communautaires et collectifs;

CONSIDÉRANT QUE ces protocoles prévoient un soutien financier pour l'opérationnalisation des jardins communautaires et collectifs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à verser, à chaque organisme responsable des jardins mentionnés ci-dessous, la subvention recommandée par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, conditionnel à la réception du bilan annuel et financier (incluant une copie des factures des dépenses liées au jardin) de l'année antérieure ainsi qu'à la signature d'une entente entre la Ville et l'organisme gestionnaire, et ce, sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés :

- Centre Alimentaire Aylmer
Pour le jardin collectif Eardley
Montant accordé : 300 \$
- Enviro Éduc-Action
Pour le jardin collectif North
Montant accordé : 1 000 \$
- Groupe Communautaire Deschênes
Pour le jardin collectif Deschênes
Montant accordé : 700 \$
- Association des citoyennes et des citoyens du quartier du Ruisseau
Pour le jardin communautaire du Ruisseau
Montant accordé : 600 \$

- Le Boulev' Art de la Vallée
Pour le jardin collectif du Boulev' Art
Montant accordé : 500 \$
- Association des résidants de l'Île-de-Hull
Pour les jardins communautaires Marie-Le Franc et Reboul
Montant accordé : 2 100 \$
- Corporation des aînés de la Cabane en bois rond inc.
Pour le jardin Corpojardin
Montant accordé : 1 500 \$
- Entre Deux Roues
Pour le jardin communautaire Entre 2 fleurs
Montant accordé : 700 \$
- Maison de l'Amitié
Pour le jardin communautaire au cœur de Jean-Dallaire
Montant accordé : 800 \$
- Coopérative de solidarité bio équitable de l'Outaouais (CBIO)
Pour le jardin communautaire Mont-Bleu
Montant accordé : 800 \$
- Association des résidants des Jardins Tâché
Pour le jardin Entre Bettes et Voisins de Val-Tétreau
Montant accordé : 950 \$
- La Pointe aux Jeunes
Pour le jardin communautaire de Val-d'Oise
Montant accordé : 600 \$
- Le Centre d'Animation Familiale
Pour le jardin communautaire des Petites sœurs
Montant accordé : 700 \$
- Maison de Quartier Notre-Dame
Pour le jardin communautaire de l'Amicale du parc Sanscartier
Montant accordé : 600 \$
- Comité de vie de Quartier du Vieux-Gatineau
Pour le jardin communautaire Magnus
Montant accordé : 900 \$
- Solidarité Gatineau Ouest
Pour le jardin communautaire Tecumseh
Montant accordé : 800 \$

Pour un montant total de : 13 550 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71432-971	13 550 \$	Jardins communautaires – Contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-71432-519	2 850 \$		Jardins communautaires – Autres locations
02-71432-971		2 850 \$	Jardins communautaires – Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mai 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-344*

ADHÉSION DE LA VILLE DE GATINEAU AU PROGRAMME LA PETITE ROUTE DE LAIT DE L'OUTAOUAIS INITIÉ PAR LE CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau souscrit à une approche axée sur la qualité de vie et le bien-être des familles ainsi que sur la santé et le développement durable;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Charte des droits et libertés de la personne, l'allaitement est permis n'importe où et n'importe quand dans les lieux publics;

CONSIDÉRANT QUE les milieux favorables à l'allaitement contribuent au développement optimal des jeunes enfants et au bien-être des femmes, des familles et des collectivités;

CONSIDÉRANT QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais a initié le programme La petite route de lait de l'Outaouais dans le but de rendre l'environnement social plus ouvert à la pratique de l'allaitement maternel;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés a implanté les mesures favorables à l'allaitement adoptées par le conseil par sa résolution numéro CM-2013-159 du 19 février 2013;

CONSIDÉRANT QUE les mesures mises en place par la Ville de Gatineau répondent aux exigences d'adhésion de ce programme :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter que la Ville de Gatineau adhère au programme La petite route de lait de l'Outaouais initié par le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais;
- d'autoriser l'inscription des édifices municipaux dans une carte interactive sur le site web du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais et sur leur page Facebook.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-345

SOUMISSION 2016 SP 067 - FOURNITURE D'ARMES À IMPULSION ÉLECTRIQUE - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service de police souhaite faire l'acquisition de 26 armes à impulsion électrique de marque Taser;

CONSIDÉRANT QUE la firme M. D. Charlton Co. Ltd. est la seule distributrice de ce produit;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3 alinéa 2, de la Loi sur les cités et villes, les dispositions applicables à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture de matériel qui est conclu avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir le matériel, après que des vérifications documentées et sérieuses ont été effectuées pour s'assurer de l'unicité de ce fournisseur dans l'ensemble des territoires visés par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés publics applicables à la municipalité :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme M. D. Charlton Co. Ltd., Box 153, Brentwood Bay, BC, V8M 1R3, pour la fourniture de 26 armes à impulsion électrique pour un montant de 75 348,31 \$ incluant les taxes applicables, le tout selon la proposition du 29 mars 2016, et ce, comme étant le seul fournisseur en mesure de fournir les armes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-14010-001-02447	37 531,23 \$	Équipements spécialisés – Police 2014
02-21700-645-05736	31 271,82 \$	Groupe d'intervention – Fournitures spécialisées
04-13493	3 276,72 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	3 268,54 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mai 2016.

Adoptée

CE-2016-346*

ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'AIDE MUTUELLE AFIN D'ASSURER LA PROTECTION LORS D'UNE MESURE D'URGENCE ET/OU SINISTRE - VILLE DE THURSO

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie peut avoir recours aux services d'une autre municipalité pour une assistance lors d'une urgence majeure ou d'un sinistre, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur la sécurité incendie (chapitre S-3,4);

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale entre la Ville de Gatineau et la Ville de Thurso arrive à échéance au mois de juin 2016;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'entente intermunicipale entre la Ville de Gatineau et la Ville de Thurso :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint à renouveler et à signer l'entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Ville de Thurso relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle afin d'assurer la protection lors d'une urgence majeure ou d'un sinistre.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-347* RÈGLEMENT NUMÉRO 638-2-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 638-2009 CONCERNANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DU SERVICE D'APPELS D'URGENCE 9-1-1 DANS LE BUT D'Y PRÉCISER LE MONTANT DE LA TAXE

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 638-2009 adopté le 25 août 2009, établit l'imposition d'une taxe aux fins du financement du Service d'appels d'urgence 9-1-1;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a signé le 29 septembre 2015 l'accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019;

CONSIDÉRANT QUE cet accord prévoit que les règles encadrant la taxe municipale aux fins du financement du Service d'appels d'urgence 9-1-1 seront modifiées;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro 638-1-2016 n'a pas reçu l'approbation des autorités gouvernementales et de ce fait n'est pas entré en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro-638-2-2016 modifiant le Règlement numéro 638-2009 concernant l'imposition d'une taxe aux fins du financement du Service d'appels d'urgence 9-1-1 dans le but d'y préciser le montant de la taxe.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-348 ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-16 POUR UN MONTANT TOTAL DE 480 737,16 \$ POUR LA PÉRIODE DU 14 AU 20 AVRIL 2016

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-16 d'un montant de 480 737,16 \$ pour la période du 14 au 20 avril 2016.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mai 2016.

Adoptée

CE-2016-349 ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 10 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 16 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 15 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 14

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste de comptes à payer PA numéro 10, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 16, la liste des réquisitions numéro 15, ainsi que la liste des embauches numéro 14 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 10	Pièces de comptes à payer	14 273,74 \$	18 au 22 avril 2016
Liste PD numéro 16	Pièces de comptes à payer	673 067,41 \$	18 au 22 avril 2016
Liste des réquisitions numéro 15	Pièces de comptes à payer	2 828,98 \$	18 au 22 avril 2016
Liste des embauches numéro 14	Embauches de personnel temporaire	371 498,45 \$	10 au 16 avril 2016

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mai 2016.

Adoptée

CE-2016-350*

CENTRE D'EXCELLENCE EN SPORT DE GLACE ET TERRAIN SYNTHÉTIQUE - VISION MULTISPORTS OUTAOUAIS - AMENDEMENT DE LA CONVENTION DE SURVIE D'ENGAGEMENTS EN FAVEUR DU CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE - LE CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRISES DESJARDINS DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution numéro CM-2011-214 du 22 mars 2011, approuvait le protocole avec Vision Multisports Outaouais pour l'achat d'heures de glace et de terrain synthétique pour les 15 prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par la résolution numéro CM-2011-215 du 22 mars 2011, modifiée par sa résolution numéro CM-2011-285 du 29 mars 2011, intervenait à l'acte d'emphytéose pour le centre de l'excellence en sport de glace, afin d'en assurer la gestion en cas de défaut de Vision Multisports Outaouais, comme prévu à l'acte;

CONSIDÉRANT QU'Investissement Québec n'est pas signataire de l'acte d'emphytéose :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter les termes de la convention de survie d'engagements en faveur du créancier hypothécaire amendé.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint sont autorisés à signer la Convention de survie d'engagements en faveur du créancier hypothécaire amendé.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-351

SOUSSION 2016 SP 088 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN PINK À QUATRE VOIES, PHASE 1 - CONCEPTION ET ÉTUDES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme WSP Canada inc., 500, boulevard Gréber, 3^e étage, Gatineau, Québec, J8T 7W3, pour les services professionnels d'ingénierie pour la réalisation des études et la préparation des plans, devis et documents d'appel d'offres du projet d'élargissement du chemin Pink à quatre voies, phase 1, pour un montant total approximatif de 403 855,62 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 25 avril 2016, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15022-001-05738	299 081,19 \$	Honoraires professionnels – Amélioration du chemin Pink
18-15006-035-05739	69 692,81 \$	Honoraires professionnels – Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts – Chemin Pink – Quatre voies
04-13493	17 562,76 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	17 518,86 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2016.

Adoptée

CE-2016-352

SOUSSION 2016 SI 060 - RECHERCHE DE FUTES AU RÉSEAU D'AQUEDUC - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Aqua Data inc., 95, 5^e avenue, Pincourt, Québec, J7W 5K8, pour la recherche de fuites au réseau d'aqueduc sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 76 498,62 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 7 avril 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le tarif unitaire pour la localisation et le marquage supplémentaire est de 445 \$/fuite excluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-41310-521-05740	69 853,43 \$	Réseau d'aqueduc – Entretien et réparation – Infrastructures
04-13493	3 326,75 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	3 318,44 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2016.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Dépôt de la liste des mouvements de personnel syndiqué en vertu du Règlement numéro 79-2002 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires - Période du 28 janvier au 17 février 2016
2. Dépôt de la liste des mouvements de personnel syndiqué en vertu du Règlement numéro 79-2002 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires - Période du 3 au 30 mars 2016

CE-2016-353

RUPTURE DU LIEN D'EMPLOI SUITE À UNE INVALIDITÉ DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 105925

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 105925 est absent de façon continue depuis le 17 juin 2013 que son médecin indique dans ses rapports qu'il le considère incapable d'exercer un travail rémunérateur de façon permanente;

CONSIDÉRANT QUE la décision de la Régie des rentes du Québec à l'effet que l'employé numéro 105925 est admissible à une rente d'invalidité grave et permanente reconnue par l'équipe d'évaluation médicale de la Régie des rentes du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le 19 octobre 2015, le docteur Denis Hallé considère l'employé numéro 105925 invalide de façon permanente :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la rupture du lien d'emploi de l'employé numéro 105925.

Adoptée

CE-2016-354

RUPTURE DU LIEN D'EMPLOI SUITE À UNE INVALIDITÉ DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 106153

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 106153 est absent de façon continue depuis le 24 octobre 2013 et que son médecin indique dans ses rapports qu'il le considère incapable d'exercer un travail rémunérateur de façon permanente;

CONSIDÉRANT la décision de la Régie des rentes du Québec à l'effet que l'employé numéro 106153 est admissible à une rente d'invalidité grave et permanente reconnue par l'équipe d'évaluation médicale de la Régie des rentes du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le 22 octobre 2014, le docteur Alexis Gagnon considère l'employé numéro 106153 invalide de façon permanente :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la rupture du lien d'emploi de l'employé numéro 106153.

Adoptée

CE-2016-355

RUPTURE DU LIEN D'EMPLOI SUITE À UNE INVALIDITÉ DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 107131

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 107131 est absent de façon continue depuis le 6 juin 1995 et que son médecin indique dans ses rapports qu'il le considère incapable d'exercer un travail rémunérateur de façon permanente;

CONSIDÉRANT QUE la décision de la Régie des rentes du Québec à l'effet que l'employé numéro 107131 est admissible à une rente d'invalidité grave et permanente reconnue par l'équipe d'évaluation médicale de la Régie des rentes du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le 25 juin 2015 le docteur Guy Bonenfant considère l'employé numéro 107131 invalide de façon permanente :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la rupture du lien d'emploi de l'employé numéro 107131.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif